

Armagh, le 13 avril 2021

Province de Québec
La Municipalité d'Armagh
Comté de Bellechasse

À une séance extraordinaire du Conseil municipal d'Armagh, Comté de Bellechasse, tenue sans la présence du public par zoom-conférence le treizième jour d'avril deux mille vingt et un à vingt heures vingt.

Séance convoquée par Mme Sylvie Vachon, directrice générale et secrétaire-trésorière pour y prendre en considération le sujet suivant :

- Signature d'une entente de partenariat avec Hôtel UNIQ

Conformément aux dispositions du Code municipal du Québec et à laquelle séance sont présents les conseillers : Maxime Bradette, Marie Madeleine Sirois, Robert Gagnon, Gilles Lacroix, formant quorum sous la présidence du maire M. Sarto Roy.

Est également présente à cette séance par zoom-conférence : Sylvie Vachon, directrice générale et secrétaire-trésorière.

Rés.2021-04-23

RENONCIATION À L'AVIS DE CONVOCATION

Proposé par la conseillère Marie Madeleine Sirois,
Appuyé par le conseiller Gilles Lacroix,

Que conformément à l'article 157 du Code municipal, les membres du Conseil renoncent à l'avis de convocation qui doit être normalement donné pour pouvoir tenir une séance extraordinaire étant donné que tous les élus municipaux sont présents.

Adopté unanimement par les conseillers.

Rés.2021-04-24

SIGNATURE D'UNE ENTENTE DE PARTENARIAT AVEC HÔTEL UNIQ

ATTENDU QUE la municipalité d'Armagh a été approchée par des entrepreneures de Hôtel UNIQ (Unités Nomades Insolites Québécoises) pour un projet « Village UNIQ » de tentes éphémères sur le site du Parc des chutes d'Armagh au cours de l'été 2021;

ATTENDU le manque d'hébergement dans la région, Hôtel UNIQ offre un service d'hébergement qui respecte les règles d'hygiène en permettant de profiter de l'air frais et des grands espaces;

ATTENU QUE le concept de « Village UNIQ » offre un parfait compromis entre le camping et l'hôtellerie classique, tout en combinant nature et confort;

EN CONSÉQUENCE,

Proposé par la conseillère Marie Madeleine Sirois,
Appuyé par le conseiller Maxime Bradette,

Que ce Conseil autorise la directrice générale à signer pour et au nom de la Municipalité l'entente de partenariat avec Hôtel UNIQ (Unités Nomades Insolites Québécoises) pour le projet « Village UNIQ » d'hébergement de tentes éphémères qui se tiendra au cours des mois de mai et juin prochains au Parc des chutes d'Armagh.

Adopté unanimement par les conseillers.

Rés.2021-04-25

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Proposé par le conseiller Gilles Lacroix,
Appuyé par le conseiller Maxime Bradette,

Qu'à 20h22, l'assemblée soit levée.

Adopté unanimement par les conseillers.

Je, Sarto Roy, maire atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Sarto Roy, maire

Sylvie Vachon, sec.-très /Dir.gén.

PROJET